



COMPTE RENDU

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 16 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize Avril à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en Conseil Municipal extraordinaire le 13 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LUCIEN Gérard, Maire.

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, SIMON Benjamin, DANTRESSANGLE Danielle, VAN de WALLE Nicole, PRADAL Vincent, GELIS Angélique, ALBERO Patricia.

Absente excusée : MUR Marion.

Procuration : MUR Marion donne procuration à RECASENS Bernard.

Secrétaire de séance : GELIS Angélique

1) Délibération Vote du Compte Administratif 2020 - M14

M. Gérard LUCIEN, Maire, quitte la séance pour ne pas prendre part à la délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DANTRESSANGLE Danielle, examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissements	TOTAL
Dépenses 2020	- 632 381,56	- 139 728,95	- 772 110, 51
Recettes 2020	774 837,26	46 576,14	821 413,40
Résultat d'exécution 2020	142 455,70	- 93 152,81	49 302,89
Résultat exercice N-1 au 31/12/2019	613 080,51	143 426,89	756 507,40
Résultats Cumulés au 31/12/2020	<u>755 536,21</u>	<u>50 274,08</u>	<u>805 810,29</u>

Dont un 1068 de 489 725,92

Restes à réaliser en Investissement :

Dépenses : 540 000 €

Résultat CA 2020 :

Fonctionnement : + 755 536.21 €

Investissement : + 50 274.08 €

Hors de la présence de M. Gérard LUCIEN, Maire,

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

VOTE **POUR : 10** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

2) Affectation du résultat 2020

M. le Maire expose au Conseil que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 142 455.70 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat. Il soumet donc ce projet à l'approbation de l'assemblée et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent 2020 comme suit :

- 489 725.92 € à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés
- 265 810.29 €, à l'article 002 : Report en section de fonctionnement.

VOTE **POUR : 11** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

3) Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets M 14 et Lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 de la Commune et du Lotissement Communal de Treilles,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) *Questions diverses*

Néant.

Séance levée à 18 h 29